



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS - 1.03

Approbation du Bulletin Officiel du 8 décembre 2010

Le vingtième jour du mois d'avril de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

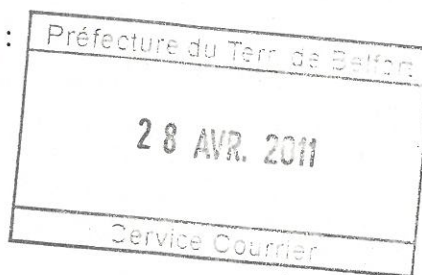
S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : M. Louis HEILMANN

S.I.C.T.O.M. : NEANT

Le quorum est atteint : 10 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : M. Denis JEANGERARD donne pouvoir à M. Robert DEMUTH, M. Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : M. Gérard GUYON donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, M. Roger GAUGLER, M. Hervé GRISEY jusqu'au point CS-1.05

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS – 1.03

Approbation du Bulletin Officiel
du 8 décembre 2010

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

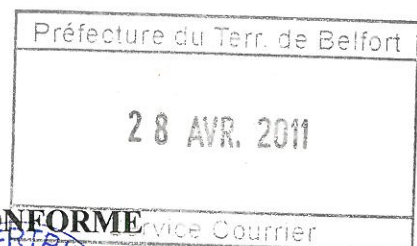
Approbation du Bulletin Officiel du 8 décembre 2010

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur le Bulletin Officiel du mercredi 8 décembre 2010.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- ADOPTE le Bulletin Officiel du mercredi 8 décembre 2010.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 20 avril 2011 ladite délibération ayant été
affichée par extrait le 28 AVR. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 28 AVR. 2011



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI